

____○ Lーしートー Ad Nunavut Maligaliurvia Legislative Assembly of Nunavut Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Suspension du député de Nattilik pour la session de printemps de l'Assemblée législative

IQALUIT, Nunavut (le 4 juin 2009) – L'Assemblée législative du Nunavut a adopté aujourd'hui une motion visant à suspendre le député de Nattilik, monsieur Enuk Pauloosie, pour toute la durée de la session de printemps de l'Assemblée. La motion a été adoptée à l'unanimité.

« Le député de Nattilik a été continuellement absent sans motif raisonnable des réunions des comités et des caucus de l'Assemblée législative, » a indiqué John Ningark, député d'Akulliq et président du caucus de l'ensemble des députés. « Nous devons respecter des normes de conduite très strictes, et les actions de monsieur Pauloosie contreviennent à cet engagement. »

L'article 18 de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* stipule que l'Assemblée législative a le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires aux députés.

« J'accepte la décision de mes collègues, et ne formulerai aucun autre commentaire, » a déclaré monsieur Pauloosie.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

John Ningark, député Tél. : (867) 975-5000